



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-430

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-08-00010 - Arrêté n° 22-054 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 3

75-2022-06-08-00011 - Arrêté n°22-055 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2022-06-08-00010

Arrêté n° 22-054 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-054

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 9 juin 2022 matin :

Membres suppléants :

- Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police à la direction des ressources humaines.
- Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Véronique CANOPE, cheffe du bureau des affaires médicales police à la direction des ressources humaines.
- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la police judiciaire d'Evry.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 8 JUIN 2022

Chef du service de gestion
des personnels de la Police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-06-08-00011

Arrêté n°22-055 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-055

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 9 juin 2022 après-midi :

Membres suppléants :

- M. Pascal LE BORGNE, directeur adjoint des ressources humaines, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef du service de gestion des personnels de la police nationale.
- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Gilles MOUSSIEGT, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines.
- Mme Aurore LE BONNEC, sous-directrice de la prévention et de la qualité de vie au travail, est remplacée par Mme Marianna JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police à la direction des ressources humaines.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 8 JUIN 2022

Chef du service de gestion
des personnels de la Police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT